

Le 10 septembre 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 10 septembre 2013 à 19h30.

PRÉSENTS

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller
Madame Penny Boulianne, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Marlène Lapointe, conseillère
Monsieur Michel Bourdeau, conseiller
Madame Valerie Kirkman, conseillère

AUSSI PRÉSENT

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier

2013-09-121 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Valerie Kirkman
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil du 10 septembre 2013 à 19h33.

ADOPTÉE

2. **MOT DE LA MAIRESSE**

2013-09-122 3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe
et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour avec l'ajout de l'item suivant :

➤ 12.1 Résolution contre le transport de déchets radioactifs liquides

ORDRE DU JOUR– AGENDA Séance ordinaire du conseil du 10 septembre 2013	
Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DE LA MAIRESSE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	DEMANDE D'INTERVENTION VIDÉOTRON S.E.N.C. – TITRE ET NUMÉRO DE PROJET 1537048 ING-148859 MD-2DC

Le 10 septembre 2013

7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	COMPTES À PAYER ET DÉJÀ PAYÉS AU 31 AOÛT 2013
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
7.3.2	RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	DÉPÔT DES RAPPORTS DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
9.1	DÉPÔT DES RAPPORTS DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
9.2	ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES / SERVICES PROFESIONNELS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET CORRECTION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE
10	URBANISME, MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
10.1	DÉPÔT DES RAPPORTS DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
11.1	DÉPÔT DES RAPPORTS DES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE
12	VARIA
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2013-09-123 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2013

*Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU*

*D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2013 sans
modification.*

ADOPTÉE

2013-09-124 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2013

*Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe
et RÉSOLU*

Le 10 septembre 2013

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2013 sans modification.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2013-09-125 6.1 **DEMANDE D'INTERVENTION VIDÉOTRON S.E.N.C. - TITRE ET NUMÉRO DE PROJET 1537048 ING-148859 MD-2DC**

ATTENDU QUE la compagnie Vidéotron S.E.N.C., 2111, boulevard Fernand-Lafontaine, Longueuil (Québec), J4G 2J4 a fait une demande d'intervention visant l'installation aérienne de câble et équipement sur des structures existantes en bordure de la 3^e Avenue et du 1^{er} Boulevard, et de la 7^e Avenue et du 5^e Boulevard;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe
et RÉSOLU

D'AUTORISER la demande d'intervention de la compagnie Vidéotron S.E.N.C. pour la réalisation de travaux sur le territoire de la municipalité selon la demande et les plans fournis numéro 1537048-D-01A.

ADOPTÉE

2013-09-126 7.2.1 **COMPTES À PAYER OU DÉJÀ PAYÉS AU 31 AOÛT 2013**

Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe
et RÉSOLU

D'APPROUVER les comptes déjà payés
au 31 août 2013 pour un montant de 114,696.29 \$

D'APPROUVER les comptes à payer
au 31 août 2013 pour un montant de 18,411.20 \$

D'APPROUVER les chèques annulés
au 31 août 2013 pour un montant de (27,237.35) \$

POUR UN TOTAL DE 105,870.14 \$

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, certifie qu'il y a des fonds au budget global 2013 pour effectuer le montant des dépenses déposées ci-haut.

Ron Kelley
Directeur général et Secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

Le 10 septembre 2013

2013-09-127 **7.3.1 CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE selon les termes du présent contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier la date de reconduction du contrat est fixée au 1^{er} février 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire reconduire plus tôt le contrat de travail de monsieur Ron Kelley;

Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne
et **RÉSOLU**

D'AUTORISER madame Manon Trudel, mairesse, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail renouvelé du directeur général et secrétaire-trésorier effectif à l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2013-09-128 **7.3.2 RÉMUNÉRATION PAYABLE AU PERSONNEL ELECTORAL**

Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe
et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal adopte le tarif de la rémunération payable au personnel électoral lors d'une élection municipale comme suit :

MEMBRES DE LA COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Le personnel nommé à la commission de révision de la liste électorale reçoit le plus élevé des deux, soit une rémunération de 20 \$ pour chaque heure où la commission siège y compris l'agent réviseur ou s'il s'agit d'un employé de la municipalité une rémunération égale à son taux horaire régulier.

MEMBRES DE LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS

Tous les membres de la table de vérification de l'identité des électeurs reçoivent 175 \$ pour les fonctions qu'ils exercent lors du scrutin et lors du vote par anticipation.

RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE SÉANCE DE FORMATION

Toute personne visée par la présente résolution reçoit une rémunération de 50 \$ pour sa présence à toute séance de formation tenue par le président d'élection ou toute personne qu'il désigne.

SCRUTATEURS ET SECRÉTAIRES D'UN BUREAU DE VOTE

Les scrutateurs et les secrétaires d'un bureau de vote reçoivent une rémunération de 225 \$ pour les fonctions qu'ils exercent lors du scrutin y compris lors du dépouillement des votes le jour du scrutin et lors du vote par anticipation.

PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE:

Le personnel préposé à l'information et au maintien de l'ordre recevra 200 \$ pour leurs fonctions le jour du scrutin et 175 \$ pour leurs fonctions lors du vote par anticipation.

PERSONNEL DE REMPLACEMENT

Le personnel électoral nommé en cas d'absence ou d'empêchement devra être présent sur les lieux du scrutin entre 8h00 et 11h00 et disponible à remplacer toute absence. Ce personnel de remplacement recevra 60 \$ en compensation de sa disponibilité si elle n'est pas sollicitée pour un remplacement le cas échéant.

Le 10 septembre 2013

PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Le président d'élection reçoit une rémunération de 550 \$ pour les fonctions qu'il exerce le jour du scrutin et une rémunération de 500 \$ pour les fonctions qu'il exerce lors de la tenue du vote par anticipation. Pour toutes les autres fonctions du président d'élection effectuées en dehors des heures normales de bureau, il reçoit son taux horaire actuel majoré selon les conditions prévues dans la convention collective pour le temps supplémentaire.

SECRÉTAIRE D'ÉLECTION ET L'ADJOINT AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Le secrétaire d'élection cumulant le poste d'adjoint au président d'élection reçoit une rémunération totale et égale aux trois quarts (3/4) de celle du président d'élection pour les fonctions exercées le jour du scrutin et lors de la tenue du vote par anticipation. Pour toutes les autres fonctions qu'il effectue en dehors des heures normales de bureau, il reçoit les trois quarts (3/4) du taux horaire actuel du président d'élection majoré selon les conditions prévues dans la convention collective pour le temps supplémentaire.

Tout autre adjoint au président d'élection reçoit une rémunération égale à la moitié (1/2) de celle du président d'élection pour les fonctions exercées le jour du scrutin et lors de la tenue du vote par anticipation. Pour toutes les autres fonctions qu'il effectue en dehors des heures normales de bureau, il reçoit la moitié (1/2) du taux horaire actuel du président d'élection majoré selon les conditions prévues dans la convention collective pour le temps supplémentaire.

Toutes les rémunérations payables au personnel électoral est imposable. Un T4 et Relevé 1 seront émis à la fin de l'année.

ADOPTÉE

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE INCENDIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service de sécurité incendie.

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service des travaux publics.

2013-09-129 9.2 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET CORRECTION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

*Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU*

QUE la municipalité accepte l'offre de services déposée en date du 3 septembre 2013 par les Services exp., 1000, avenue St-Charles, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P5, pour les services professionnels de surveillance des travaux de reconstruction du réseau d'aqueduc et de correction d'une partie du réseau d'égout sanitaire conditionnellement à la réalisation des travaux et ce, pour un montant totalisant dix-huit mille trois cent soixante dollars (18 360 \$) plus taxes, selon les termes proposés. N/Réf. : MTVM-00053833.

ADOPTÉE

Le 10 septembre 2013

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service des permis et des inspections.

11.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale.

2013-09-130 **12.1 RÉOLUTION CONTRE LE TRANSPORT DE DÉCHETS RADIOACTIFS LIQUIDES**

ATTENDU QUE le Département de l'Énergie des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

ATTENDU QUE ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QUE la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

ATTENDU QU'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

ATTENDU QUE la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

ATTENDU QUE ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

Le 10 septembre 2013

ATTENDU QUE les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

ATTENDU QUE la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

ATTENDU QUE le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

ATTENDU QUE le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Département de l'Énergie;

ATTENDU QUE tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe

Et RESOLU

QUE la municipalité de Terrasse-Vaudreuil

ADOPTE la présente résolution et qu'elle

- 1) S'OPPOSE en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;*
- 2) EXHORTE les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;*
- 3) EXHORTE les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.*

Le 10 septembre 2013

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Gaëtan Ruest, maire d'Amqui et porte parole du Regroupement municipal québécois pour un futur énergétique socialement responsable, qui en assurera le suivi.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2013-09-131 14. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2013

*Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU*

DE LEVER la séance ordinaire du conseil du 10 septembre 2013 à 20h36.

ADOPTÉE

*Manon Trudel, M.Sc.A
Mairesse*

*Ron Kelley
Directeur général et secrétaire-trésorier*